

placement de la présente église Saint-Nicolas. Il leur était donné, parce qu'ils marchaient nu-pieds, selon la règle de leur Ordre. Les rues qui conduisaient à ce couvent furent désignées bientôt *rue des Pieds deschaux* ou parfois *rue des Frères Pieds deschaux* (1), comme le sanctuaire de ces religieux. La dénomination *Pieds deschaux* n'avait rien de fixe. Par une aberration du langage populaire, cette dénomination a même été parfois transformée en *Pieds chauds* (2). On l'écrivait d'ailleurs de façons très variées (3). Elle se maintint jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Piercot

BOULEVARD — s'étend du pont de la Boverie à l'avenue Rogier.

En parcourant ce large et majestueux boulevard, planté de plusieurs lignes d'arbres, bordé de belles et confortables habitations, les jeunes générations liégeoises se figurent que cette voie, aujourd'hui l'une des plus importantes existe depuis des temps fort éloignés.

Le contraire est vrai. Jadis l'emplacement de cette promenade était entièrement couvert des eaux de la Meuse. Parvenu, en descendant Fragnée, en face de l'église dite présentement du Saint-Sacrement, le fleuve se partageait en deux larges bras.

L'un, obliquant brusquement, baignait de ses flots rapides, aux siècles passés, à gauche, ici les jardins, là les bâtiments des abbayes Saint-Jacques et des Prémontrés, ainsi que du couvent des Croisiers ; à droite, l'ancienne île Saint-Jacques devenue ensuite île de Commerce. L'autre partie du fleuve, poursuivant sa direction naturelle, passait sous le pont d'Avroy et arrosait la Sauve-nière.

Comme le premier cours, le dernier était navigable. C'est même uniquement par cette section de la Meuse

que s'effectuait la remonte des bateaux aux moments de crue. Aussi le batelage se trouva-t-il dans un extrême embarras, lorsque, au début du XIX^e siècle, ce bras de rivière fut supprimé. D'ailleurs, même en temps ordinaire, la navigation sur le cours d'eau restant, se faisait d'une façon fort pénible et compromettait sans cesse la vie de ceux qui s'y adonnaient. Le fonctionnaire impérial Thomassin l'exposait au commencement du XIX^e siècle : « Le passage près la Tour en Bêche pour rejoindre le quai d'Avroy exige que les chevaux soient transportés deux fois d'une rive à l'autre, d'où il résulte une perte de temps considérable. Un chemin de halage au Midi, le long des anciens couvents des Croisiers et des Prémontrés, et un petit pont sur le canal qui longe le quai d'Avroy, sont indispensables (1). »

La création de ce chemin de halage avait été préconisée en l'année 1626, par l'ingénieur Gallé (2). On examina sérieusement la question à la fin de l'Empire. Le Conseil municipal, dans son projet de budget de 1814, avait prévu un crédit spécial, « parce que », disait la

Municipalité, « il paraît que le gouvernement est d'intention de construire un quai de halage le long des murs de l'hôtel de l'Evêché, qui finirait à l'angle de la maison Potesta, vis-à-vis des Augustins (de l'église du Saint-Sacrement et du barrage projeté) ».

Ajournée forcément par la chute de Napoléon, l'érection de ce chemin fixa aussi l'at-



Emplacement du boulevard Piercot, en 1850
le long de l'ancien couvent des Prémontrés

tention de l'autorité sous le régime hollandais. Le 17 juin 1828, le Conseil de la Ville transmettait aux Etats-Députés, les plans, devis et rapport concernant la construction « d'un chemin de halage entre les Augustins et le quai Sur Meuse ». L'année suivante, le concours des Etats provinciaux était promis jusqu'à concurrence d'une somme de 40,114 florins. Depuis des années, en prévision de l'exécution de ce travail, on avait autorisé ou plutôt toléré le déchargement de terres et de détritrus sur les points de la Meuse qu'on comptait remblayer.

L'œuvre si longtemps préméditée ne devait être réalisée que plus tard encore, sous le gouvernement belge. Le 30 avril 1836, un arrêté royal autorisait la construction d'un quai avec chemin de halage sur la rive gauche du fleuve depuis l'Université jusqu'au quai d'Avroy. Ce n'était point une minime affaire : la dépense se chiffrait par 676,000 fr. qui serait couverte,

(1) 1580 : Maison en la rue des Frères Piedeschaux, joint. vers le grand vivâve à la brassinne de Franchimont. (RP, r. 1, f. 176.)

(2) 1580 : Maison rue des Pieds chaux. (RP, r. 1575-1593, f. 128 v^o. — *Ibid.*, r. 1584-1595, f. 326.)

(3) Eglise des Piedeschaux. (Man. du XVII^e siècle, n^o 987, f. 683, BUL.) — Observantins quondis Piede cha, à Liège. (Man. du XVI^e siècle, n^o 72, f. 95 v^o, BUL.) — 1562 : Voie qui tend au long des murailles des Frères de l'Observance, condit les Frères Piedeschaux. (Man. de l'époque.) — 1564 : Cop d'Or ayant issue par der. sur les Fossés ou rue des Piedeschal. (RP, r. 1, f. 194.) — 1547 : Maison où Colley, fils jadis N. de Saint-Esprit, citain de Liège, pour le présent demeure, nommée la maison du Saint-Esprit, séante devant les Piedeschal, joint. vers le pont des Arches à Jean de Blan Motton vers le pont d'Amerscourt à Pyer le marixha. (Stock de Sainte-Catherine, r. 1545-1626, f. 10.) — 1563 : Ruelle de Piedecha. (RP, r. 1, f. 176.) — 1592 : Piedchal. (*Ibid.*, r. 3, f. 225.)

(1) THOMASSIN, MSDO, pp. 10-11.

(2) DE CRASSIER, Mémoire historique sur la Meuse, 1838, p. 28. — Mémoire, de Gallé, en notre collection particulière.

partie par la revente de terrains remblayés devenus disponibles, partie par la Ville, partie par un subside de la Province ⁽¹⁾.

Ce travail allait rendre inutile le mur d'eau qui avait été construit en 1784 depuis l'extrémité du jardin de l'ancienne abbaye Saint-Jacques, en termes plus modernes, depuis l'angle du boulevard d'Avroy et du boulevard Piercot jusqu'à la rue Saint-Jacques.

Le quai fit l'objet d'un nouvel examen lors de l'exécution des ouvrages de dérivation de la Meuse au milieu du XIX^e siècle.

Le 13 octobre 1854, le Conseil communal arrêta un plan à soumettre au gouvernement « pour l'alignement des propriétés riveraines et des bâtisses le long du quai à établir entre le pont de la Boverie et le boulevard d'Avroy ». Il proposait le 4 mai 1855 à l'État, de faire, à ce sujet, une convention d'après laquelle l'État abandonnait à la Ville tous les terrains nécessaires à l'établissement du quai. De son côté, la Ville se chargerait des indemnités à payer aux propriétaires riverains au fur et à mesure des reconstructions. L'acquiescement de l'État à ces conditions ne tarda point d'être obtenu, sauf qu'il se réserva la bande de terrain nécessaire, le long du mur d'eau, pour le service de la navigation.

Les plans d'alignement soulevèrent des protestations ou observations de la part des propriétaires susdits. Néanmoins, le 5 mars 1858, le Conseil communal put arrêter le tracé définitif du quai, tracé approuvé par arrêté royal, le 8 avril 1859 ⁽²⁾. Cette dernière année, eurent lieu les travaux de remblai, de pavage et de plantation d'arbres.

On n'a point mis la même précipitation pour border le quai de **bâtisses** nouvelles. La vaste construction formant l'angle de la promenade et de la rue André Dumont existait antérieurement à l'érection du quai. C'était l'hôtel de Belle Vue dont nous parlons à *rue André Dumont* et qui fut sectionné en deux immeubles. L'un (n° 4) est devenu pendant quelques années le siège de l'*Institut Postula*, fondé en 1875. Le second, fut occupé par différents locataires et servit aux locaux centraux de la garde civique jusqu'en 1911. Le 10 novembre de cette dernière année, la **Commission des Hospices** sollicitait l'autorisation d'acquérir, au prix de 156,800 fr. cette propriété d'une superficie totale de 554 mètres carrés, en vue d'en faire le centre de son administration. Cette autorisation fut accordée par arrêté royal du 14 janvier 1912. L'appropriation des bâtiments, qui coûta près d'une cinquantaine de milliers de francs, fut chose accomplie en 1913. Les bureaux de l'administration centrale des Hospices y ont été transférés aussitôt ⁽³⁾.

Au commencement de novembre 1918, au moment

(1) *Budget de la Ville*, 1836, art. 317.

(2) Le 16 mars 1860, le Conseil a approuvé un projet de convention intervenue entre la Ville et le Séminaire et ayant pour objet de régler les indemnités à payer par la première au second nommé, à l'occasion de l'alignement adopté.

Le 8 août 1862 a paru un second AR d'alignement du quai.

(3) Sous la République française, le Corps législatif avait placé le 7 octobre 1796, tous les hospices sous la surveillance immédiate des municipalités, après avoir supprimé les anciennes administrations particulières de ces établissements hospitaliers ; il leur substitua une Commission de cinq membres nommée par la municipalité. Cette loi fut mise à exécution dans notre département, au mois de mai 1797. La municipalité de Liège nomma ce comité qui fut installé le 16 du même mois. Elle a été la première Commission administrative des Hospices civils de Liège.

Installée d'abord rue Vinave d'île (n° 42 anc.), à l'emplacement du passage Lemonnier, cette commission, en 1823, se fixa ensuite rue Féronstrée dans une partie des locaux de l'ancien hospice Saint-Abraham, qu'elle abandonna en 1841, pour aller rue Saint-Etienne. (V. *rue Saint-Etienne*.)

où l'armistice était sur le point d'être conclu, l'autorité allemande exigea la reddition du local de la Commission des Hospices. Cet abandon des locaux fut heureusement de peu de durée. Le 21 novembre, il avait pris fin.

C'est, depuis la nouvelle loi sur l'Assistance publique du 10 mars 1925, le siège central de ce service. D'après cette loi, une *Commission d'assistance publique* a été substituée aux Commissions administratives des Hospices et du Bureau de Bienfaisance. Au 31 décembre 1925, le patrimoine mobilier de l'Assistance publique avait une valeur de 15,574,226 fr. 68 centimes. Le patrimoine immobilier était de 26,340,469 fr. 23 centimes.

Les plaques en petit granit sur lesquelles ont été gravés en lettres d'or les noms des principaux bienfaiteurs des hospices ont été placées en 1923 ⁽¹⁾.

Voici, d'après une statistique récente, un aperçu succinct de la fortune gérée par la Commission administrative des Hospices : Propriétés bâties (9 hôpitaux, 157 maisons, 31 fermes) d'une valeur de 18,021,348 francs 50 centimes (base de 1914), propriétés non bâties, 3,759,796 francs (même base), valeurs et objets mobiliers, 12,748,000 francs. Le revenu total qui était de 794,287 fr. 32 centimes en 1914 s'élevait en 1922 à 1,242,948 fr., en 1924 à 1,568,065 fr. 34 centimes.

Nul changement n'a été apporté extérieurement aux immeubles du séminaire et de l'évêché, si ce n'est l'élévation d'un mur pour clôturer les jardins.

Des jardins encore se succédaient de la rue de l'Évêché à la rencontre du boulevard d'Avroy. Tous relevaient des maisons de la place Rouveroy, lesquelles, comme les jardins, étaient jadis des dépendances du monastère Saint-Jacques. Sur une de ces maisons, habitée, dans la première moitié du XIX^e siècle, par Etienne-Joseph Regnier, procureur impérial ⁽²⁾, ensuite par le grand industriel Ch. Marcellis. Dans le mur d'eau entre cette maison et le Palais épiscopal, se trouvait enchâssée une pierre avec les armoiries des bourgmestres de l'an 1748 ⁽³⁾. La maison Marcellis, démolie en 1868, a été remplacée par le vaste et riche hôtel Wauters.

Celui-ci, échu par héritage à la famille de Harenne, a été occupé, en octobre et novembre 1918, par l'armée allemande qui le transforma en Casino pour les officiers ; mais ce Casino, par la force des événements, n'eut que peu de jours de durée.

C'est maintenant le siège de la **Maison des Etudiants**, inaugurée solennellement le 19 octobre 1920 (n° 24).

Ce magnifique hôtel a été acquis en 1919 même pour la somme de 340,000 fr. Dans sa forme sociale, l'association dite *Maison des Etudiants* est un groupement coopératif d'étudiants et d'anciens étudiants exploitant un restaurant et des rayons de vente d'objets de classe, d'éditions de cours, etc. Son capital (744,000 fr.), a été réuni grâce à des dons (environ 200,000 fr. Fondation universitaire 120,000 fr., Université de Liège 21,500, Province 20,000, industries et banques 27,000) et à un emprunt sous forme d'obligations à 3 %, dont 400,000 fr. ont été souscrits : industries et charbonnages 175,000, Université 100,000, Ville de Liège 50,000, id. de Verviers 5,000, etc. ⁽⁴⁾.

(1) BA, 1923, p. 172.

(2) Il est mort en 1849.

(3) Elle est disparue le 22 mars 1872, lors de la démolition du mur d'eau.

(4) *Liège, capitale de la Wallonie*, 1924, p. 295.

Les terrains ont été très morcelés, surtout à l'extrémité de la promenade. Il y a quelque trois quarts de siècle, tout l'emplacement situé entre la rue Saint-Jacques et le boulevard d'Avroy formait un seul ensemble appartenant au baron de Potesta. L'hôtel, situé rue Saint-Jacques, a été occupé ensuite par G. Lamarche et maintenant, après avoir été amputé puis reconstruit, il est en possession de la famille de Noidans.

C'est depuis 1880 que les maisons ont commencé à être construites de ce côté ; elles se sont multipliées depuis lors.

Dès le principe, la nouvelle voie avait été appelée *quai Cockerill*. La transformation de l'ancienne île de Commerce, décidée par le Conseil communal le 7 juin 1878, devait avoir pour conséquence une modification à peu près complète du quai Cockerill, puisque, rattaché désormais à l'île de Commerce, il allait être considérablement élargi et avoir une double rangée d'habitations au lieu d'une ⁽¹⁾.

Le Conseil communal avisa le 1^{er} août 1889 à changer la dénomination de la promenade qui n'était plus un *quai* dans toute l'acception du mot. Il lui donna le nom *boulevard Piercot*, en mémoire de Pier-

cot, ancien bourgmestre des plus remarquables et des plus dévoués de la ville, qui était mort peu auparavant, le 9 décembre 1877, et dont l'habitation, place Rouve-ro, avait un jardin s'ouvrant précisément sur le nouveau boulevard.

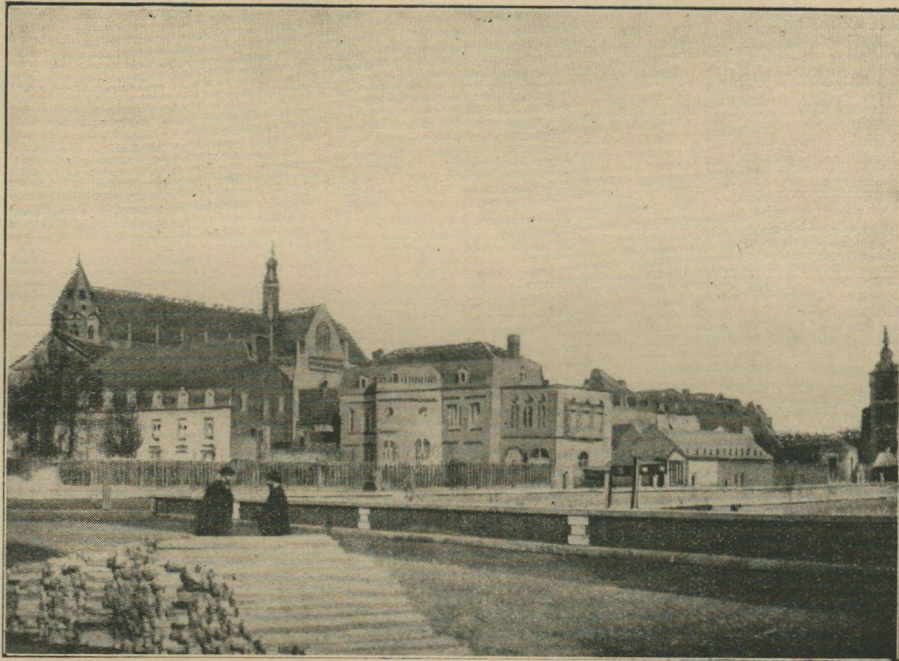
Ferd. Piercot, né à Bruxelles le 12 septembre 1797 de Jean-Bapt.-Jos. Piercot et de Jacqueline-Thér. Ruelens, avait épousé à Liège, le 3 mai 1824, Anne-Ursule Teichmann, décédée le 6 février 1874. Nommé en 1825 avoué à la Cour supérieure de justice, sous le gouvernement hollandais, il devint échevin suppléant le 16 janvier 1834, échevin titulaire le 1^{er} février suivant, bourgmestre le 30 décembre 1842, ministre de l'intérieur le 31 octobre 1852 au 30 mars 1855, de nouveau bourgmestre du 4 décembre 1862 au 20 août 1867, puis du 7 mai 1870 jusqu'à son décès.

Unanimement on se plaisait à rendre hommage à son

intégrité. On le savait imbu au suprême degré de la dignité de ses fonctions. Toujours il se montra un ferme défenseur de l'indépendance du pouvoir communal. Il fit preuve de cette fermeté notamment lors des processions jubilaires de 1875, quand Mgr de Montpellier, malgré l'interdiction lancée par le bourgmestre, voulut sortir en cortège de la cathédrale. Piercot s'y opposa par sa police, Demany commissaire en chef en tête. Cet incident a été reproduit en un grand tableau, par Emile Delpérée. En outre, il a donné lieu à un procès retentissant, où, devant les plus hautes juridictions, furent soulevées des questions de droit public les plus graves ⁽¹⁾.

L'abondante circulation dont le boulevard a été de plus en plus l'objet a fourni l'occasion, en 1885 et en 1892, de notables et heureuses appropriations de voirie ⁽²⁾. Par ces améliorations, et par les gracieuses constructions qui ornent le boulevard Piercot, celui-ci est devenu l'une des belles avenues de Liège.

Parmi ces constructions, il nous faut mentionner d'une façon spéciale le local du Conservatoire ⁽³⁾. C'est le seul monument public qui s'ouvre sur ce boulevard. Vers



Boulevard Piercot

1875, la Ville se préoccupait de choisir de nouvelles installations pour notre grande école musicale qui était logée fort à l'étroit place Cockerill, à côté de l'Université. Le Conseil décida même, en 1876, le transfert de cette institution dans l'ancien local Cockerill, rue de l'Étuve, et adopta à cette fin, le 28 juillet, un plan d'expropriation des habitations attenantes. Il n'y fut point donné suite.

(1) De Montpellier, évêque de Liège, contre F. Piercot, bourgmestre de Liège.

Ordonnance de police du 17 novembre 1875, portant interdiction provisoire des processions jubilaires sur la voie publique, — arrêté pris par le bourgmestre en vertu de l'article 94 de la loi communale ; — action en dommages intérêts basée sur la violation de l'article 14 de la Constitution qui assure la liberté de l'exercice public des cultes ; — jugement du tribunal de 1^{re} instance du 12 juillet 1876, et arrêt de la Cour d'Appel du 4 avril 1877 repoussant la demande. — Arrêt confirmatif de la Cour de Cassation en date du 23 janvier 1879. (*Pasicrisie Belge*, 1879, I, p. 75.)

(2) L'égout à grande section longeant les maisons de droite, a été établi en 1892 en remplacement de la rivelette Saint-Jacques.

(3) Nous fournissons des détails sur l'origine à Liège de cette institution et sur la musique au pays de Liège au tome 1^{er}, *Neuvième Partie*, p. 315.

(1) L'AR concernant le dernier alignement du boulevard Piercot est en date du 14 janvier 1879.

En 1878, la Ville se résolut à ériger le nouveau Conservatoire sur l'ancienne île de Commerce, où elle lui réservait un terrain de 2,000 mètres carrés de superficie et 46 mètres de développement au boulevard Piercot. Le Conseil communal approuva un avant-projet le 30 janvier 1880, et les plans qu'on croyait définitifs, le 27 mai 1881. Le 2 août, les travaux de fondation étaient adjugés à Lejeune au prix de 54,981 fr. L'élévation du monument a été entreprise par Hargot, en 1882.

Boonen, l'architecte de la Ville, était l'auteur des plans premiers. Les mécomptes auxquels ils donnèrent lieu, compromirent, pendant quelque temps, la réussite de l'exécution. Force fut à la Ville d'avoir recours à un homme de grande expérience pour conduire à bonne fin l'œuvre commencée. L'architecte Laurent Demany n'abandonna pas le projet Boonen, mais le modifia, le rectifia et y fit les additions nécessaires.

Le 11 octobre 1886, le Conservatoire pouvait prendre possession de ses nouveaux locaux. L'inauguration solennelle a eu lieu seulement le 30 avril 1887. La fête était rehaussée de la présence de MM. de Moreau, ministre des beaux-arts, prince de Caraman-Chimay, ministre des affaires étrangères, L. Pety de Thozée, gouverneur de la province, J. d'Andrimont, bourgmestre, etc. La construction de l'édifice, non compris le terrain et le mobilier, a coûté plus de 1,300,000 fr. L'État est intervenu dans cette dépense par un subside de 500,000 francs. Celui de la Province s'est élevé à 150,000 fr. Le reste était à charge de la Ville.

D'autres dépenses supplémentaires ont suivi les années ultérieures, soit pour l'érection de locaux destinés au cours de déclamation lyrique, à l'installation des bibliothèques Terry et autres, et à l'ouverture de nouvelles classes (1911), soit pour le placement de cinq portes barrières au péristyle du monument (20 octobre 1899) et de rampes en cuivre aux grands escaliers d'entrée de la salle des fêtes (17 mai 1909).

Si quelques parties du monument ont été un peu sacrifiées à la salle des concerts, celle-ci du moins est un vrai joyau architectural, artistique, en style Louis XIV. On y peut placer, assis, surtout dans les loges, dix-sept cents spectateurs, et assis également sur la scène, près de sept cents exécutants. L'ouverture de cette scène — 14 mètres 50 — est égale à celle de la scène du Grand Opéra de Paris ⁽¹⁾.

Ce qui frappe tout particulièrement dans la belle salle des fêtes, c'est le monument dédié à la mémoire de César Franck, et placé dans le foyer au-dessus de l'escalier à gauche de l'entrée principale. Offert par les musiciens français à la Ville de Liège, il a été inauguré solennellement le 25 novembre 1922. Il est tout en pierre blanche de Lens l'Étang (Drôme). Sur le socle est un médaillon représentant les traits du célèbre compositeur liégeois. En exergue on lit la dédicace suivante :

« A César Franck
Hommage de Paris où il a vécu
A Liège où il est né
1822-1890 »

Sur les autres côtés du socle sont les inscriptions ci-après :

« Ce monument offert par les musiciens français
a été inauguré le 25 novembre 1922, en présence de
S. M. la Reine Elisabeth

MM. Gaston Grégoire, étant gouverneur de la province
Emile Digneffe, bourgmestre

Olympe Gilbert, échevin des beaux-arts

Sylvain Dupuis, Directeur du Conservatoire

MM. Léon Bérard, ministre de l'instruction
publique et des beaux-arts, et

Maurice Herbette, ambassadeur de France
à Bruxelles, représentant la France

M. Henri Rabaud, membre de l'Institut
de France, président du Comité dona-
teur, remet le monument à la Ville »

Ce monument pèse 3600 kg.

Le centenaire du Conservatoire royal de musique a été célébré le 15 mai 1926, par une brillante cérémonie à laquelle Sa Majesté la Reine Elisabeth a daigné assister. Cette cérémonie a eu lieu dans la salle des fêtes à 15 heures. Sa Majesté a assisté également au concert donné le soir dans la même salle et qui comprenaient des œuvres de Grétry, Th. Radoux, Eug. Isaye, Jos. Jongen et Sylvain Dupuis. L'orchestre et les chœurs étaient placés sous la direction de Dupuis.

Matériellement parlant, les autres bâtiments du boulevard Piercot n'ont guère souffert de la guerre de 1914-1918. Plusieurs d'entre eux ont été utilisés longtemps soit comme ambulance, soit pour des services administratifs de l'autorité occupante.

Ce qui a été le plus accablé toutefois pendant ces cruels événements, c'est le garde-fou du quai. Le dimanche 9 août 1914, le capitaine allemand Grunsen, à la tête de 1050 hommes, arriva d'Aix-la-Chapelle à Liège en une étape. Ces soldats eurent encore assez de force, le même jour, pour détruire le parapet en bordure du quai, vis-à-vis du séminaire et de l'évêché, pour en précipiter les débris dans la Meuse. Ils expliquèrent cet acte de destruction par la crainte que l'armée de l'entente, en un retour des chances de la guerre, ne s'en servit à un moment donné comme abri de tir. Le travail de relèvement de ce parapet ne s'est fait qu'en 1919. Comme les dalles manquaient on a utilisé celles extraites de l'ancien pont des Arches.

Pierre

RUE SAINT — relie la place Notger et la rue de Bruxelles à la rue Sainte-Croix.

PLACE SAINT —

⁽¹⁾ Le 31 janvier 1906, le Conseil communal a adopté une proposition, de mettre éventuellement la salle du foyer à la disposition des associations politiques libérales, catholiques ou socialistes pour y donner des banquets, avec cette restriction que le collège reste libre de refuser l'autorisation s'il n'a toute garantie que des détériorations ne seront pas commises aux locaux et qu'il fixera les prix de location et, le cas échéant, de cautionnement.

En octobre 1918 ordre fut donné d'évacuer une grande partie du Conservatoire pour affecter les locaux aux services de l'armée allemande. Heureusement, l'armistice survenu à la fin du mois a empêché cette occupation.

Aux historiens liégeois qui seraient tentés d'admettre — comme l'ont fait F. Henaux, Hubert Thomas et d'autres encore — l'existence de notre cité à l'époque des premières invasions des barbares du Nord, voire au temps des Romains, recommandons-leur d'étudier le passé de la place Saint-Pierre. Cet examen amènera chez eux une plus grande circonspection.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

4^{me} Volume — 9^{me} Fascicule



LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1926